



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/086 DU 11 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ACADEMIE RUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/07 du 29 octobre 2020 portant Révision de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/167 du 12 juillet 2021 portant Restructuration et Fonctionnement de l'Académie Rundi ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/028 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil Académique de l'Académie Rundi :

1. **Prof. Domitien NIZIGIYIMANA** : Président ;
2. **Monsieur Gaëtan NDAYIKENGURUKIYE** : Vice-Président ;
3. **Prof. Pascal TUYUBAHE** : Secrétaire ;
4. **Prof. Paul NGARAMBE** : Membre ;
5. **Prof. Ferdinand MBERAMIHIGO** : Membre ;
6. **Prof. Gélase NIMBONA** : Membre ;
7. **Prof. Epimaque NSHIMIRIMANA** : Membre ;

8. Dr. Lt-Col Pol Pierre NKURIKIYE : Membre ;
9. Dr. Denis BUKURU : Membre ;
10. Mr. Jean Claude KARERWA NDENZAKO : Membre ;
11. Madame Marie Goreth NDAYARINZE : Membre.

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 11 novembre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.



LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Dr. François HAVYARIMANA.

